



## Traité Békhrot

### Michna 4 - Chapitre 1

אחת בכָּרָה וְאַחֲתֶּן שֵׁלָה בְּכָרָה,  
יְלִדוֹ שָׂנִי זָכָרים,  
נוֹתֵן טָלה אֶחָד לְכָהּ.  
זָכָר וּבָקָבָה,  
מִפְרִישׁ טָלה אֶחָד לְעַצְמוֹ.  
שָׁנָא מָר (שְׁמוֹת לְדָ, כָּ):  
"וְפָטֵר קָמֹר תְּפִידָה בָּשָׂה".  
מִן הַכְּבָשִׁים וּמִן בָּעֵזִים,  
זָכָר וּבָקָבָה,  
גָּדוֹל וּקְטָן,  
פָּטָמִים וּבָעֵל מָום.  
וּפְזָה בְּזָה פָּעָמִים בְּרִבָּה.  
נְכֹנס לְדַיְרָה לְהַתְּعִשָּׂרָה;  
וְאִם מִתְּהִנֵּם בְּזָה:

[Si] l'une [de ses ânesses] avait [déjà] mis bas et qu'une autre n'avait pas [encore] mis bas, et [qu'elles donnent maintenant naissance ensemble] à deux mâles, [le propriétaire] donne un agneau au Kohen [en rachat pour le premier-né mâle]. Si elles ont donné naissance ensemble à un mâle et à une femelle, il se désigne un agneau, [car il n'est pas certain que le mâle soit ou non un premier-né et la charge de la preuve incombe au demandeur]. [D'où savons-nous que le premier-né de l'ânesse soit racheté par un agneau ? Il est appris d'un verset], comme il est dit (Chemot 34,20) : « Et tu rachèteras le premier-né de l'ânesse avec un agneau [séh] ». [Le propriétaire peut donner un agneau soit] de brebis, soit de chèvre ; [provenant de] mâles ou de femelles, [d'animaux] plus âgés ou plus jeunes [et d'animaux] avec ou sans défauts. [Si le Kohen rend l'agneau à son propriétaire, il] peut racheter plusieurs fois avec lui (avec le même agneau) [les premiers-nés des ânesses]. [Dans le cas où il désigne un agneau par incertitude et le garde pour lui, il lui appartient dans tous les sens du terme. Par conséquent], il entre dans l'enclos pour recevoir la dîme [avec les autres animaux non sacrés] (voir Vayikra 27,32), et s'il meurt, on peut tirer profit de sa [carrasse].

### Rabbi 'Haïm Kanievsky



Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)